

**PREMIÈRES ASSISES DU TERRITOIRE,
« INVENTONS ENSEMBLE LA VILLE D'APRÈS » :**

TRAVAILLER EN CONCERTATION
AVEC LES ACTEURS DE LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE
POUR PORTER ENSEMBLE LES INVESTISSEMENTS
QUI VONT CHANGER LE TERRITOIRE

Mercredi 9 février 2022, Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole présente les Premières assises du territoire. Un rendez-vous d'échanges avec les acteurs économiques.

Plus de 500 entrepreneurs, chefs d'entreprises, acteurs et professionnels de l'immobilier étaient invités.



Depuis le mois de juillet 2020, nous portons une nouvelle ambition en matière d'aménagement du territoire : faire de Montpellier une ville apaisée, rééquilibrée et résiliente. Une vision qui s'oppose donc à la politique de l'étalement urbain menée jusqu'à présent, politique qui a généré de trop forts déséquilibres sur le territoire.

En mobilisant 3,5 milliards d'euros sur le mandat, nous portons un effort inédit pour changer la ville et créer de l'emploi sur le territoire.

Pour atteindre ces objectifs, nous travaillons sur plusieurs axes : rééquilibrer la ville, accélérer la transition écologique et solidaire, embellir le cœur de ville, apaiser les quartiers, requalifier et revaloriser les espaces publics, réaliser une ville parc.

Cette nouvelle ambition s'accompagne d'un changement de méthode.

Avec ces premières assises du territoire, nous souhaitons travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs de la sphère économique, les entrepreneurs, les professionnels de l'immobilier et des travaux publics, pour ensemble porter les investissements qui vont changer ce territoire.

Ce premier rendez-vous est donc l'occasion de partager en toute transparence les informations avec vous, acteurs du territoire, de dessiner ensuite un cap sur les grands investissements et projets urbains, de simplifier l'accès à la commande publique pour tous, de montrer la volonté de la Ville et de la Métropole d'ancrer le territoire dans une transition écologique et solidaire et, enfin, de rappeler à chacun la nécessité de tous se mobiliser pour être à la hauteur des attentes des Montpelliérains et des habitants de la Métropole en retrouvant la maîtrise du temps.



Michaël DELAFOSSE,
Maire de la Ville de Montpellier,
Président de Montpellier Méditerranée Métropole.

I. DES INVESTISSEMENTS INÉDITS POUR ENGAGER UNE VÉRITABLE MUTATION DU TERRITOIRE

Rééquilibrer la ville en prenant soin des espaces publics, des commerces, des rues, des espaces verts et de l'Écusson, joyau millénaire, construire des quartiers apaisés, décarboner les mobilités voilà les engagements pris par Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole.

UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS INÉDITE DE 3,5 MILLIARDS D'EUROS POUR LE TERRITOIRE, UN VÉRITABLE MOTEUR POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Avec un objectif de 1 milliard d'euros, la Programmation Pluriannuelle des Investissements pour les années 2021-2026 est un acte inédit et historique à l'échelle de la Ville de Montpellier.

À l'échelle de la Métropole, ce sont 2,5 milliards d'euros qui seront investis d'ici à 2026, soit plus d'un milliard d'euros de plus que sous les précédentes mandatures.

Au total, ces 3,5 milliards d'euros d'investissements sont entièrement dédiés à la modernisation du territoire et à la mise en place de nouveaux services à la population. Cet engagement inédit est rendu possible par des taux d'intérêts faibles et un soutien fort du Département et de la Région. Il est rendu nécessaire pour rattraper le retard pris sur le territoire en matière de transition écologique et solidaire.

La Programmation Pluriannuelle d'Investissements s'articule en 5 grandes orientations/ postes d'engagements :

1. Agir pour développer les mobilités durables et renforcer le réseau de transports en commun du territoire,
2. Accompagner la transition écologique du territoire,
3. Rééquilibrer la Ville,
4. Faire rayonner Montpellier,
5. S'engager pour la solidarité et l'inclusion via le développement des équipements publics.

3,5
Mds€

C'est le
montant inédit
de la
Programmation
Pluriannuelle
des
Investissements
cumulée pour la
Ville et la
Métropole

- **Engagement 1 : Près de 1,5 milliard d'euros dédiés aux mobilités, le principal levier de la transition écologique et solidaire**

La qualité de l'air en France est quant à elle, fortement dégradée puisque 40 000 décès sont, chaque année, recensés sur le territoire national.

Or, la qualité de l'air est un enjeu de santé publique, un enjeu écologique.

C'est pourquoi depuis juillet 2020, Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole s'est engagé à proposer des solutions de mobilité décarbonée pour réussir la transition écologique et solidaire des mobilités à l'échelle de la Métropole.

Son premier engagement de campagne qui est ensuite devenu la mesure phare de sa mandature – la gratuité des transports en commun pour tous les habitants de la Métropole d'ici à fin 2023 – affiche clairement la double volonté de la Métropole : décarboner les mobilités, encourager l'usage des transports en commun et redonner du pouvoir d'achat aux habitants de la Métropole.

La gratuité des transports en commun va de pair avec un investissement inédit pour les mobilités. C'est pourquoi la Programmation Pluriannuelle des Investissements prévoit d'ici à 2025, de consacrer 1,5 milliard d'euros dans la mise en œuvre des mobilités décarbonées.

Dans cet objectif, de nombreux projets seront menés :

- Le déploiement des 5 lignes de Bus-Tram d'ici à 2025



- La mise en œuvre de la ligne 5 de tramway et le prolongement de la ligne 1 jusqu'à la Gare Sud de France,
- La mise en œuvre d'un plan de circulation repensé en centre-ville, « en pétales » pour d'une part faciliter l'accès aux parkings du centre et d'autre part, sortir le trafic de transit qui n'a pas sa place en centre-ville,
- Le déploiement de l'usage du vélo via l'aide à l'achat aux vélos électriques, l'aide à la réparation des vélos mécaniques et le développement de pistes cyclables,
- La mise en place progressive de la Zone à Faibles Émissions dès le 1^{er} juillet 2022 qui permettra également de mettre en place des outils de logistique urbaine,

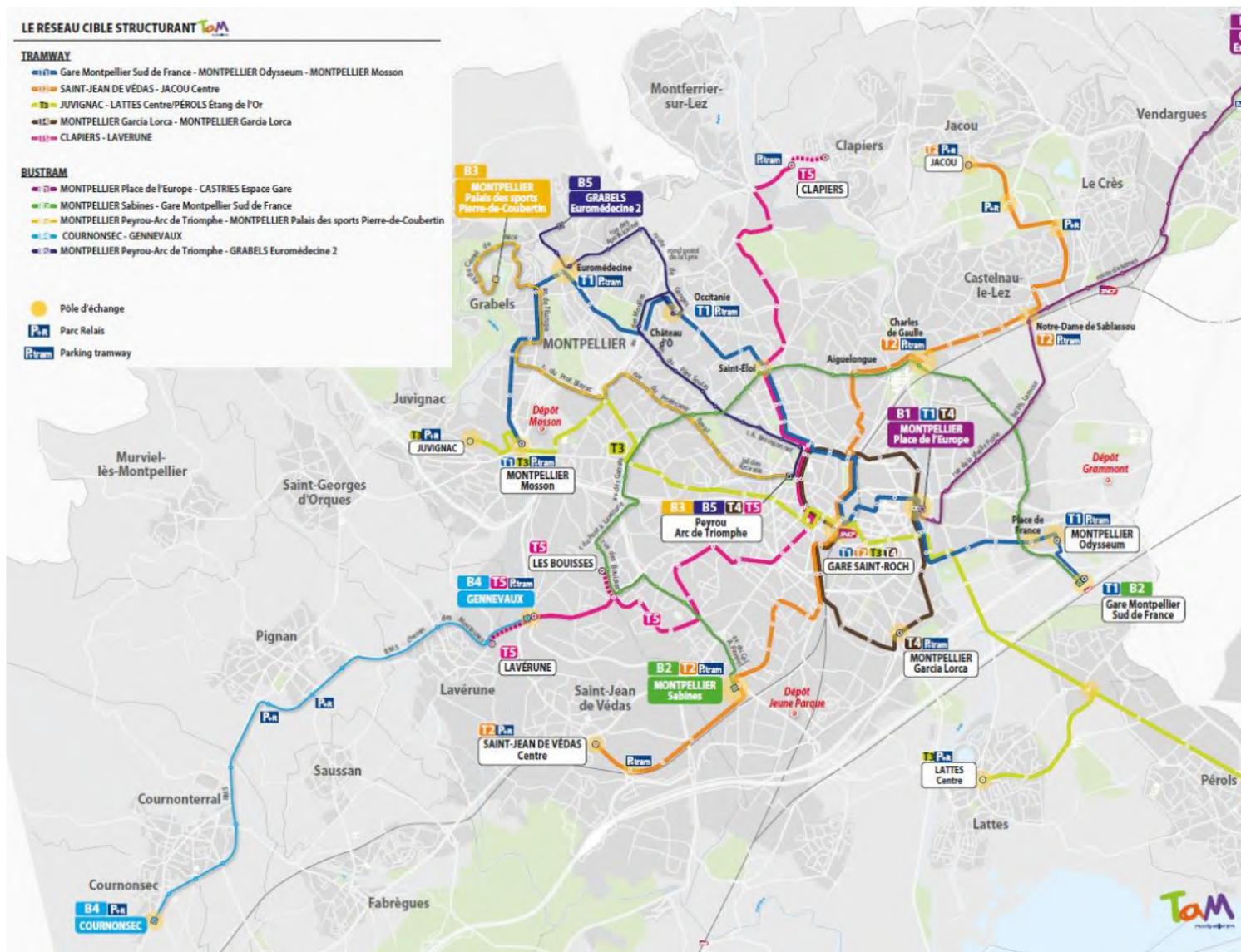
1,5
Md€

Dédiés aux mobilités, le principal levier de la transition écologique et solidaire

- Le financement depuis le 1^{er} mars 2021, d'un service de covoiturage pour l'ensemble des 31 communes,

D'abord déployée exclusivement auprès des salariés de la Métropole, cette plateforme Klaxit est depuis le 1^{er} janvier 2022 désormais ouverte au grand public,

- La généralisation du 30 km/h en ville depuis le 1^{er} août 2021 pour d'une part lutter contre les violences routières et apaiser la ville et, d'autre part, améliorer la cohabitation entre les différents modes de déplacement.



D'autres exemples :

- 400M€ seront également consacrés à la rénovation de la voirie.

- **Engagement 2 : 500 millions d'euros pour la transition écologique du territoire et créer des « emplois verts »**

Un « Green New Deal » de 500 millions d'euros est engagé en faveur de la transition écologique.

Sur cette enveloppe, la Programmation Pluriannuelle d'Investissements consacre 151 M€ à la préservation de l'environnement, dont 51M€ pour l'agroécologie et les espaces naturels et 45M€ pour la gestion vertueuse des déchets.

Si 233 M€ sont affectés à la gestion du cycle de l'eau (dont 182M€ pour l'assainissement, la modernisation de la station Maera, l'extension et la rénovation des réseaux), 51 M€ sont quant à eux engagés pour les aménagements destinés à lutter contre les inondations.

Enfin, 110 M€ sont destinés à développer une ville plus verte et plus résiliente.

Acteur résolument engagé dans la transition écologique, Montpellier apporte une réponse forte pour faire face aux défis du changement climatique via des investissements importants en faveur d'une ville plus résiliente : la création de parcours et de coulées vertes dans la ville, la construction et l'aménagement de nouveaux jardins partagés pour créer du lien social, la plantation de 50 000 arbres d'ici à 2026, la préservation de zones de nature en ville telles que l'Agriparc des Bouisses en sont autant d'exemples.

⇒ Investir 230 M€ pour mieux gérer le cycle de l'eau

Assurer la pérennité de la ressource en eau en promouvant la sobriété pour un accès équitable à tous, pour tous les usages, telle est également l'ambition de la Ville et de la Métropole. Les actions déjà engagées, de protection de la qualité de l'eau à l'échelle de la Métropole ainsi que la diversification des ressources exploitées pour l'alimentation en eau potable seront poursuivies.

La Métropole a également la volonté d'offrir aux ménages une tarification écologique et solidaire. Le rendement du réseau d'eau potable sur le périmètre d'intervention de la Régie sera encore amélioré à plus de 85 %.

Concernant l'eau brute, c'est la préservation et la diversification des ressources, ainsi que la rationalisation de leur utilisation pour des projets agro écologiques et des filières à bas niveaux d'impacts qui seront privilégiées.

Côté assainissement, Montpellier Méditerranée Métropole s'engage à créer une régie publique de l'assainissement. Enfin, les actions de réduction des consommations d'eau déjà engagées sur le patrimoine de la Métropole seront poursuivies, de même que l'accompagnement de la population aux économies d'eau. L'ensemble de ces mesures vise à atteindre en 2030, 100 % des ressources en eau à l'équilibre quantitatif et 100 % des ressources locales stratégiques durablement protégées.

500 M€

Engagés en faveur de la transition écologique du territoire pour mettre en œuvre un « Green New Deal » et créer des « emplois verts »

230 M€

Investis pour mieux gérer le cycle de l'eau

- **Engagement 3 : 700 millions d'euros consacrés au rééquilibrage et à l'embellissement de la ville**

Faire de Montpellier, une ville apaisée et durable était là aussi un engagement de campagne de Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole.

Cette ambition de rééquilibrer la ville et de réinvestir les quartiers les plus anciens s'inscrit en opposition avec la politique de l'étalement urbain menée jusqu'à présent.

Afin de rééquilibrer la Ville, Montpellier s'engage à diminuer les mitages urbains et à concentrer les constructions sur les ZAC, tout en offrant des espaces publics qualitatifs et en portant une forte attention à la végétalisation. L'objectif ? Permettre une densification de la ville sur elle-même pour limiter la consommation d'espace et donc l'étalement urbain. Dans cette perspective, le premier acte fort a été l'arrêt de la construction de logements à Cambacérès, pour y implanter des bureaux et de l'activité économique.

Face aux enjeux environnementaux, changer de paradigme pour construire la ville soutenable de demain est nécessaire.

Cela passe par :

- La préservation de la biodiversité et des terres agricoles, gages de souveraineté alimentaire,
- Une ville décarbonnée qui propose dans chaque quartier, une mixité fonctionnelle permettant de limiter les déplacements,
- La densification des zones de logements et d'emplois le long des axes de transports en commun
- La désimperméabilisation des sols.

Pour faire face à ces enjeux, la Programmation Pluriannuelle des Investissements prévoit donc de consacrer 700 M€ au rééquilibrage de la ville.

⇒ Un patrimoine exceptionnel à valoriser

À l'échelle de la Ville, 1,5 M€ seront consacrés à la mise en valeur du patrimoine exceptionnel du territoire.

0,6M€ seront dédiés au soutien de la candidature de la Ville de Montpellier au patrimoine mondial UNESCO.

Un exemple de ce patrimoine à valoriser : la restauration de l'aqueduc des Arceaux et l'aménagement de la coulée verte du même nom.

700 M€
Consacrés au
rééquilibrage
de la Ville

En effet, la Ville s'engage également dans une campagne de restauration et de mise en valeur de la partie de l'aqueduc dite des Arceaux, cette campagne de 0,2M€ s'inscrit dans le cadre de l'opération de rénovation et de mise en valeur de l'axe monumental Arceaux-Peyrou-Foch-Martyrs de la Résistance. De plus, le Conseil municipal du 1^{er} février 2022 a voté la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage visant à restaurer la coulée verte, un cheminement piéton amenant du Domaine d'O à la Cité Astruc.



Le Domaine de Méric sera quant à lui restauré et transformé en « Villa Bazille », un lieu d'artistes qui sera ouvert aux Montpelliérains.

- **Engagement 4 : 265 millions d'euros pour faire rayonner Montpellier**

La Programmation Pluriannuelle d'Investissements prévoit également 265 millions d'euros pour renforcer l'activité économique du territoire dont 125 millions dédiés aux besoins des entreprises et des artisans.

Deux projets moteurs du rayonnement sont en cours de développement : la Halle de l'Innovation à Camabacérès et la création de MED VALLÉE, un pôle européen dédié à la santé, à l'alimentation et au bien-vivre. Ces deux projets vont contribuer respectivement au développement du Sud de la Ville et du Nord Ouest.

⇒ Focus sur l'agence de l'innovation et de l'entrepreneuriat implantée au sein de la Halle de l'Innovation, quartier Cambacérès

Ainsi si 140 millions d'euros seront dédiés à l'investissement dans l'innovation, l'année 2022 consacrera le lancement de l'agence de l'innovation et de l'entrepreneuriat au sein de la Halle de l'Innovation, un nouvel outil dédié à renforcer l'accompagnement des porteurs de projets et entreprises de l'idée à la création et jusqu'à l'hyper croissance.

Véritable outil économique innovant, l'agence au sein de la halle favorisera, au regard de sa mission et de sa localisation, les coopérations interterritoriales en misant sur son ADN et son expertise autour de l'innovation pour faire de notre bassin de vie, un pôle économique majeur en Europe.

La Halle de l'Innovation qui s'étend sur 8 000 m² sera quant à elle livrée à la fin de l'année 2022. Elle viendra animer la place Françoise Héritier dont la réalisation est en cours et le parc de la Mogère de 30 hectares.

⇒ Focus sur MED VALLÉE, faire de Montpellier un pôle européen dédié à la santé, à l'alimentation et à l'environnement

Structurer à Montpellier un pôle de classe mondiale en matière de "santé globale" constitue l'objectif premier de MED VALLÉE. Une stratégie qui s'appuie sur l'excellence de la recherche de notre territoire dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'environnement via la fertilisation croisée des trois filières économiques ancrées localement.

Cette vision portée par Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole devient aujourd'hui une opportunité dans la perspective de reconquête de la souveraineté sanitaire de notre pays, durement éprouvée par l'épidémie mondiale que nous traversons depuis plus de deux ans.

"Avec MED VALLÉE, nous avons la volonté de répondre ensemble, État, Région Occitanie et Métropole, aux grands défis de demain, sanitaires, économiques, environnementaux et sociaux. MED VALLÉE est un projet ambitieux, fédérateur, pour une économie plus juste au service du citoyen. Montpellier dispose de tous les atouts pour devenir un pôle de classe mondiale en matière de santé, d'environnement et d'alimentation.

Avec le projet MED VALLÉE, nous avons la volonté de mobiliser tous les acteurs économiques et universitaires, au croisement de ces trois filières d'excellence, d'agir pour les générations présentes et futures et de positionner la Métropole de Montpellier comme pôle d'excellence mondial dans le secteur de la Santé globale" souligne Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole.



1

Halle de l'innovation

1

Pôle européen dédié à la santé, à l'alimentation et à l'environnement



Rappel des 7 principaux objectifs de MED VALLÉE

- Stimuler le développement économique et l'emploi par l'innovation,
- Favoriser le recours aux technologies liées à la transition numérique et à l'intelligence artificielle,
- Renforcer l'attractivité et la visibilité internationale du territoire,
- Développer des infrastructures performantes et vertueuses : rééquilibrer l'implantation des entreprises sur l'arc nord de Montpellier,
- Fédérer les acteurs et créer des synergies,
- Attirer et former des talents : anticiper sur les métiers de demain
- Associer les citoyens notamment autour de la prévention et du bien vivre pour construire une métropole Santé Globale exemplaire.

Ainsi, 32 M€ seront consacrés à la création de MED VALLÉE.

- **Engagement 5 : Montpellier engagée pour la solidarité et l'inclusion en développant ses équipements publics**

Dans le cadre de la mise en œuvre des investissements de la Programmation Pluriannuelle, la Ville et la Métropole de Montpellier porteront une attention particulière, lors du choix des promoteurs et des maîtres d'ouvrage, au respect des clauses sociales et environnementales des marchés. L'objectif ? Que la commande publique permette de réduire le nombre de chômeurs et de bénéficiaires du RSA. Enfin, une cellule Mécénat sera créée pour permettre aux acteurs économiques comme aux professionnels de l'immobilier et des travaux publics de s'engager pour leur territoire.

⇒ **Des investissements pour une ville toujours plus solidaire**

Montpellier s'engage dans un grand projet de transformation pour les quartiers Mosson et Cévennes.

Plus de 100 millions d'euros sont engagés pour l'aide à la pierre.

21 millions d'euros seront investis par le CCAS pour rénover notamment les EHPAD et 5 millions d'euros par an seront engagés par la Ville de Montpellier pour l'accessibilité universelle.

⇒ **371 millions d'euros seront engagés pour le Plan école 2030**

L'attractivité d'un territoire passe par celle de ses écoles. C'est pourquoi, pour construire une « ville à hauteur d'enfants » comme Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole s'y est engagé, la Programmation Pluriannuelle d'Investissements prévoit 371 millions d'euros pour le Plan école 2030.

Dans cette enveloppe, 95 M€ seront investis dans l'ouverture de 7 nouvelles écoles et notamment :

- L'école Joan Miro à Port Marianne en 2021 qui propose de 15 classes,
- L'école Samuel Paty à la Restanque en 2022 qui compte également 15 classes,
- La deuxième partie de l'école Jeanne Moreau en 2023 qui offre 10 classes,
- Une école positionnée sur le site de l'ancien conservatoire de Candolle avec 9 classes en 2024.

4 écoles seront totalement rénovées.

Si 146M€ seront dédiés à l'entretien et à l'embellissement de ces établissements scolaires, 52 M€ seront consacrés à la mise en œuvre d'une nouvelle forme de restauration scolaire via la création de la Cité de l'Alimentation et de 16 selfs. Enfin, 22 M€ seront engagés pour la végétalisation des cours d'écoles, le rafraîchissement et le confort thermique des établissements scolaires.

7
Nouvelles
écoles, 4
écoles
totalement
rénovées et 16
selfs



DES POLITIQUES PUBLIQUES ADAPTÉES AUX ENJEUX CLIMATIQUES, ZOOM SUR LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2021-2026 ET SES 10 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Face au défi du changement climatique, la Ville et la Métropole de Montpellier inscrivent la transition écologique et solidaire à la convergence des politiques publiques menées en matière d'habitat et de logements, de déplacements, de qualité de l'air, d'urbanisme et d'aménagement, de préservation et de gestion économe des ressources et de l'espace, de préservation de la biodiversité, de gestion des risques, des réseaux énergétiques, de la politique agro écologique et alimentaire ou encore de développement économique.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial s'inscrit en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux et notamment la loi Énergie-Climat qui reprend les engagements de l'Accord de Paris lors de la COP2021. Il vise trois objectifs :

- 1 – Adapter le territoire aux changements climatiques et en atténuer les effets
- 2 – Accompagner le territoire dans la transition énergétique
- 3 – Inscire le territoire dans les politiques post carbone.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial 2021-2026 propose 10 orientations stratégiques pour la mise en œuvre des politiques publiques d'ici à 2026. Ces 10 orientations ont été entérinées lors du Conseil Métropolitain du 7 juin dernier qui fixent pour chaque action stratégique, des moyens et objectifs précis.

LES 10 ORIENTATIONS DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

1. Rénover massivement les bâtiments et lutter contre la précarité énergétique
2. Préserver la qualité de l'air et décarboner les mobilités
3. Garantir la souveraineté énergétique
4. Tendre vers l'objectif « zéro artificialisation nette » à 2040 et rendre neutre en carbone toute opération d'aménagement ou de renouvellement urbain
5. Rendre le territoire résilient aux risques présents et à venir, assurer la protection des populations et réduire le coût des dommages
6. Préserver la biodiversité, rafraîchir la ville et séquestrer le carbone
7. Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous pour tous les usages
8. Devenir un territoire zéro déchet
9. Construire un système agricole et alimentaire durable et équitable du territoire
10. Engager les acteurs socio-économiques du territoire dans leur transition écologique

II. FOCUS SUR LA PROGRAMMATION URBAINE D'ICI À 2026, CONSTRUIRE MIEUX, POUR TOUS, PLUS RESPONSABLE, PLUS DURABLE, PLUS BEAU

Si la crise a ralenti la production de logements à Montpellier comme ailleurs, ces Premières assises du territoire sont l'occasion de lancer la production de 500 000 m² de logements.

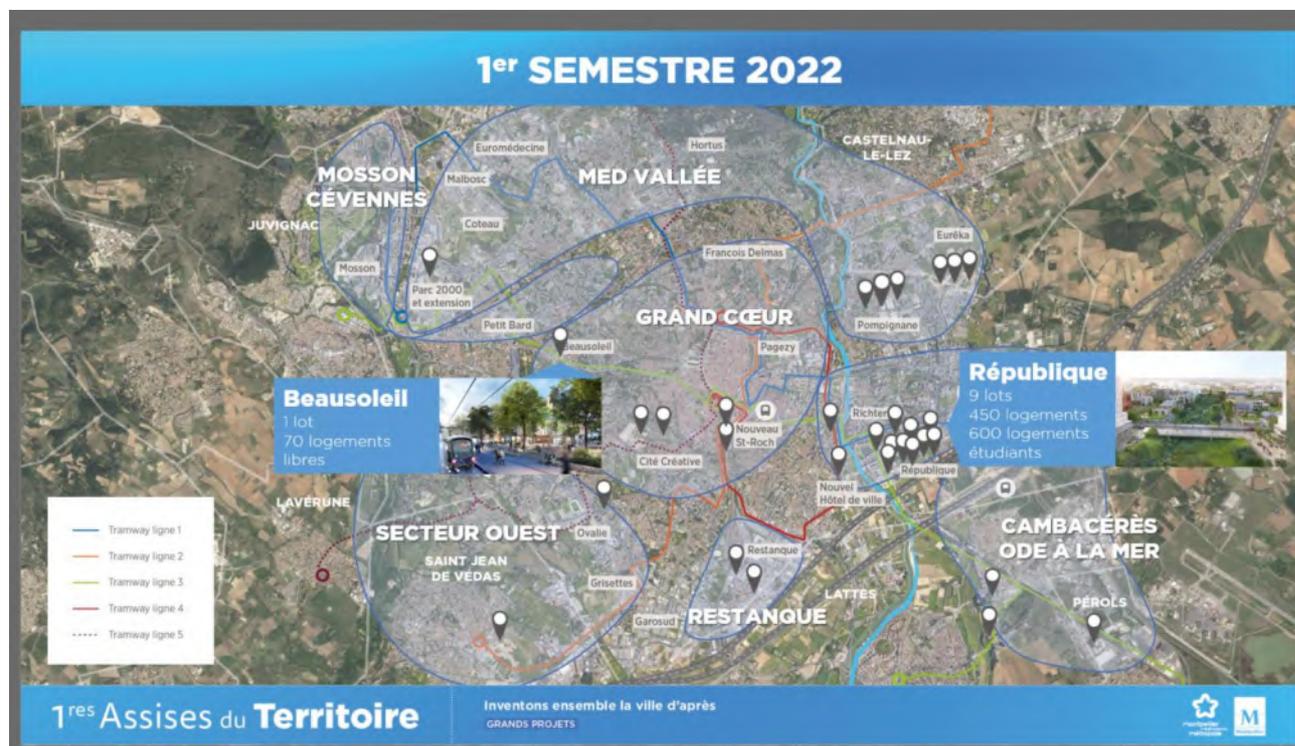
En effet, avec pour objectif de rééquilibrer la ville et répondre à la croissance démographique exceptionnelle de Montpellier, nous nous engageons à produire 8 000 nouveaux logements sur les quatre prochains semestres.

8 000
Nouveaux
logements sur
les quatre
prochains
semestres

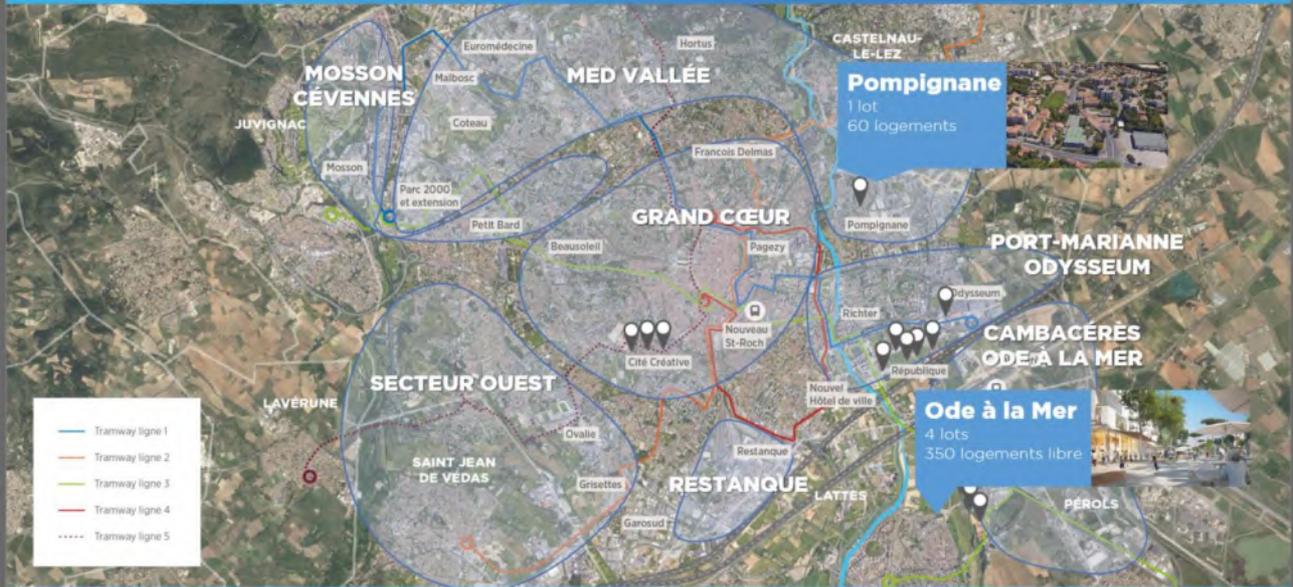
Les 6 objectifs poursuivis :

1. Rééquilibrer la ville
2. Accélérer la transition écologique et solidaire
3. Embellir le cœur de ville
4. Apaiser les quartiers
5. Requalifier et revaloriser les espaces publics
6. Réaliser une ville-parc

100 LOTS POUR RÉÉQUILIBRER LA VILLE



1^{er} SEMESTRE 2023



1^{res} Assises du **Territoire**

Inventons ensemble la ville d'après
GRANDS PROJETS



2^e SEMESTRE 2023



1^{res} Assises du **Territoire**

Inventons ensemble la ville d'après
GRANDS PROJETS





DE NOUVELLES MÉTHODES D'ATTRIBUTION DES LOTS QUI S'INSCRIVENT EN COHÉRENCE AVEC LES ENJEUX DU TERRITOIRE

En juillet 2020, Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole s'est engagé dans une nouvelle ambition : rééquilibrer la ville. Cette nouvelle ambition s'accompagne d'un changement de méthode.

LA VILLE ET LA MÉTROPOLE S'ENGAGENT POUR SIMPLIFIER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE POUR TOUS AVEC

- Un allotissement permanent avec les plus petits lots possibles pour que les TPE et PME bénéficient davantage de la commande publique
- Une adhésion à SCOPE Occitanie pour faciliter la connaissance des marchés en cours
- La mise en ligne de marchés écrits pour être toujours plus lisibles et accessibles
- La création d'un « profil acheteur » pour que les acteurs économiques, de l'immobilier et du bâtiment puissent poser toutes leurs questions à la collectivité.

- **Une nouvelle méthode de consultation des promoteurs**

De nouvelles méthodes de consultation des promoteurs seront ainsi mises en œuvre.

Elles reposeront sur quatre principes :

1. Une plus grande transparence dans les consultations
2. Faciliter la capacité d'anticipation des opérateurs et des architectes
3. Une meilleure utilisation des savoir-faire des opérateurs
4. Une exigence réciproque dans la rapidité d'attribution des lots

- **Des conditions d'accès à la propriété réévaluées**

Les conditions d'accession à la propriété seront réévaluées avec :

- Une revalorisation du prix des VEFA des logements sociaux pour mieux prendre en compte la réalité des coûts des travaux à 2 150€ HT / m² garage compris
- Une adaptation des charges foncières sur les logements en accès libre afin de mieux financer les équipements publics
- Un meilleur ciblage des propriétaires occupants via un travail sur la qualité des logements des prix de vente
- Le développement d'un Organisme Foncier Solidaire.

DES LOGEMENTS POUR TOUS

Une nouvelle répartition des produits :

- 33% des logements sociaux
- 17% d'accession abordable
- 15% d'accession intermédiaire
- 35% d'accession libre

- **Encourager le développement d'une architecture ambitieuse pour participer à l'embellissement de la ville et à son rayonnement**

L'architecture est un des marqueurs de la culture urbaine et de l'identité de Montpellier. De grands noms de l'architecture se retrouvent d'ailleurs à Montpellier : Jean Nouvel qui a conçu le nouvel Hôtel de Ville, Massimiliano Fuksas pour le lycée Georges Frêche, Zaha Hadid pour le bâtiment des Archives départementales de Pierre Vives, Sou Fujimoto pour l'Arbre blanc, Christian de Portzamparc pour les Jardins de la Lironde, Philippe Starck pour le Nuage, sans oublier Riccardo Bofill qui a dessiné le quartier Antigone. Des grands noms, des signatures qui font la renommée de la ville et qui attirent les Montpelliérains comme les visiteurs.

Aujourd'hui, la Ville et la Métropole souhaitent donc reprendre les pratiques pour produire une architecture qui fasse rayonner le territoire, qui tire vers le haut l'ensemble de la production et propose aux Montpelliérains, une meilleure qualité de vie.

Afin d'encourager le développement d'une architecture ambitieuse, il est proposé de :

- Libérer les contraintes des fiches de lot,
- Challenger les grands architectes sur les lots emblématiques,
- Permettre aux jeunes architectes d'apporter leurs énergies,
- Pousser à l'innovation tout en concentrant les efforts.

- **Intégrer de nouveaux usages dans chacune des résidences pour ensemble inventer la ville d'après**

Afin de s'adapter aux nouvelles exigences et aux nouveaux besoins des habitants, de redensifier le tissu urbain le long des axes de transport en commun et d'intégrer une mixité fonctionnelle accrue dans les quartiers, la Ville et la Métropole de Montpellier proposent d'intégrer dans les cahiers des charges, pour chaque résidence, de nouveaux usages.

Ces nouveaux usages sont :

- Des espaces de co-working,
- Des locaux partagés : chambres d'amis, salle commune, jardin, ...
- Des toitures « utiles » : rooftop collectif, jardins sur les toits, production d'énergie électrique, ...
- Un programme d'habitat participatif dans chaque quartier,
- Des rez-de-chaussée qui accueillent des services et des commerces de proximité,
- Des services numériques liés à la « Ville intelligente » pour mieux vivre.

III. UNE NOUVEAUTÉ, LE RETOUR DES « FOLIES »

Les Folies sont un marqueur de l'identité et de l'histoire de Montpellier.
En effet, l'histoire des Folies remonte au XVIII^e siècle lorsque la bourgeoisie montpelliéraine – les Giral - fait construire sur le territoire, par des architectes locaux, d'importantes demeures à l'architecture travaillée.
Le Château d'O, le Château de la Mogère, le Domaine de Méric, le Château Levat, le Château de Bionne, le Mas Nouguier sont ainsi appelés les « Folies Montpelliéraines ».

En 2012, Michaël DELAFOSSE, alors Adjoint au Maire à l'urbanisme auprès d'Hélène MANDROUX, lançait les « Folies ».

Ces « 12 Folies du XXI^e siècle » avaient vocation à être le reflet de l'innovation architecturale de la ville et faire rayonner notre territoire

De ce programme sont nées l'Arbre Blanc et la Folie Divine.

Avec près d'un millier de retombées médiatiques, l'Arbre Blanc fait la renommée de Montpellier à l'échelle internationale, le *New York Times* lui-même ayant consacré un article à cet immeuble.

Aujourd'hui, Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole relance les « Folies ».

L'objectif d'un tel programme n'est pas seulement architectural, il s'agit également de répondre à l'importante croissance démographique de Montpellier (de l'ordre de 4 000 nouveaux habitants de plus par an) et faire rayonner encore davantage la ville.





@PresseMTP

newsroom.montpellier3m.fr

Contact presse – Pauline CELLIER
04 67 13 49 46 / 06 28 10 47 93
p.cellier@montpellier3m.fr